



OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
A CARACTERE ECONOMIQUE

**EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE DE LOISIRS NAUTIQUES
COMMERCE DE LOCATION D'EMBARCATIONS**

Quartier « Rives de l'Orne »
Exploitation d'un espace quai Amiral Hamelin à
Caen (14)

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES
AVANT LE VENDREDI 14 FEVRIER 2020 - 12 h 00

Adresse de remise des offres :

VILLE DE CAEN

DIRECTION DE DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

SERVICE COMMERCE

Hôtel de Ville,

Esplanade J.-M. Louvel

14027 CAEN cedex 9

www.caen.fr - e.cuquemelle@caen.fr

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public portant sur l'exploitation d'un commerce de location d'embarcations pour l'exploitation d'une activité de loisirs nautiques.

Nom et adresse de la collectivité : Ville de CAEN - DIRECTION DE DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT - SERVICE COMMERCE - Hôtel de Ville - Esplanade J.-M. Louvel - 14027 CAEN cedex 9 - www.caen.fr - e.cuquemelle@caen.fr

Objet de l'appel à candidature : Attribution d'une convention d'occupation du domaine public communal d'une durée de 6 ans portant sur l'exploitation d'une activité de location d'embarcations de loisirs nautiques, située Quai Amiral Hamelin à Caen, au niveau du centre commercial « Les Rives de l'Orne ». La présente consultation vise à attribuer de façon transparente une autorisation d'occupation domaniale précitée. Elle n'a pas pour objet d'attribuer un marché public, un accord cadre ou une délégation de service public, mais uniquement de permettre l'occupation du domaine public communal par un opérateur économique en application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Caractéristiques : La Ville de Caen propose à un opérateur économique d'occuper à des fins privatives un espace à quai pour aménager l'accès à l'eau et organiser l'amarrage des embarcations qu'il propose à la location :

- Une surface totale au sol à quai est d'un maximum de 20 m².
- Un point d'ancrage pour amarrer les équipements, l'accès aux embarcations et tout système sécurisant la montée des passagers à bord, l'ensemble fourni et installé par l'opérateur.
- Un branchement électrique.

En contrepartie de son droit d'occupation du domaine public, le titulaire de l'AOT verse à la Ville de Caen une redevance comprenant une partie fixe et une partie variable assise sur le chiffre d'affaires de l'exploitation.

Conditions de retrait du dossier de consultation : le dossier de consultation est constitué d'un cahier des charges et d'un cadre de réponse technique et financier à compléter. Ces deux documents peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet : <http://caen.fr> ou envoyés par mail après demande à l'adresse : e.cuquemelle@caen.fr.

Conditions de remise des offres d'occupation : les dossiers d'offre devront comporter le cahier des charges signé et un dossier complet comprenant :

- Les références, expériences professionnelles similaires, qualifications du dirigeant dans le domaine
- Une note de présentation du projet, contenant notamment :
 - La forme juridique envisagée
 - La nature et tarification des prestations et formules
 - Les description, plan et projection visuelle des aménagements
 - Les conditions d'installation et de gestion de l'activité, les dispositifs mis en place pour répondre aux contraintes de pratique, d'espace et d'environnement
 - La liste des demandes qui seront faites auprès des services de la Ville
 - L'organisation des moyens humains envisagés (effectifs, qualification, expériences)
- Les cadres techniques et financiers complétés
- Tout document permettant d'apprécier les garanties financières apportées par le candidat

Les offres doivent être établies en version papier en un exemplaire dûment signé. Le dossier peut être déposé ou envoyé par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse précitée **AVANT LE VENDREDI 14 FEVRIER 2020 - 12 h 00.**